

République française
Département de l'Ain

MAIRIE DE SAINT-JEAN-DE-GONVILLE

Séance du 03 décembre 2024

En exercice : 18

L'an deux mille vingt-quatre et le trois décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Michel BRULHART, Maire

Présents : 16

Présents : Michel BRULHART, Angélique NICOSIA, Patrick DUMAS, Emmanuelle LAURE, Fabien JACQUET, Janine BAIL, Christophe LEBRUN, Cécile MAGNIN, Leila MANET, Charline PERRIER, Frédéric LEGER, Adeline SIBELLE, Laurent IMBERTI, Elody BULLIARD, Nicolas PIDOUX, Jean-Pierre DEMORNEX

Votants : 16

Absents excusés : Loïc CHRISTIN, Claude MOREIRA

Secrétaire de séance : Emmanuelle LAURE

2024_55 - Objet : Autorisation de mandater 25% des crédits d'investissement votés en 2024 pour le budget annexe de la boulangerie.

Mr le Maire informe l'Assemblée qu'afin d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement dès le 1^{er} janvier 2025, avant le vote du budget primitif 2025, l'autorisation doit être donnée au Maire de réaliser ces opérations comptables, dans la limite de 25% des crédits d'investissement votés sur le budget annexe de la boulangerie pour 2024.

Jusqu'au vote du budget 2025, les dépenses autorisées ne pourront pas dépasser les plafonds suivants :

Chapitre	Crédits ouverts en 2024	Autorisation d'ouverture anticipée des crédits en investissement en 2025
231	340 047,45€	85 011,86€
Total	340 047,45€	85 011,86€

D'AUTORISER Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, à compter du 1^{er} janvier 2025, dans la limite de 25% des crédits d'investissement votés sur le budget annexe de la boulangerie pour 2024 tel que présenté dans le tableau ci-dessus.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de cette décision.

Ainsi fait et délibéré.

Le Maire,
Michel BRULHART

